

## Actions et services d'Autisme France

- Représentation des personnes autistes ou atteintes de TED et de leurs familles auprès des autorités et pouvoirs publics : ANESM, CNSA, CNCPH, CISS, Comité National de réflexion sur l'autisme, Groupe de Réflexion « Handicap cognitif », Conférence Nationale de Santé, Comité d'Entente, CFHE, CCAH
- Service d'accueil et d'information destiné aux familles et aux professionnels
- Service de conseil juridique
- Service d'accompagnement et de mise en réseau des professionnels
- Service d'information et de sensibilisation en direction du public
- Congrès annuel à thème : actualité sur les avancées scientifiques, thérapeutiques ou éducatives
- Une revue trimestrielle et un site internet
- Démarche qualité
- Groupement de coopération sociale et médico-sociale
- 40 établissements gérés par nos associations

## Autisme France : son rôle d'expertise

- Autisme France a assuré des missions d'expertise pour la Haute Autorité de la Santé

Vous pouvez faire un don ou adhérer à Autisme France en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

**Cocher les cases correspondantes :**

J'adhère à Autisme France   
en tant que :  Personne atteinte de TED  
 Parent  
 Professionnel  
 Ami

Je fais un don pour aider Autisme France dans ses actions :  20 €

30 €

40 €

Libre : €

(préciser le montant)

par prélèvement : cf [www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr)

Vous pouvez déduire de vos impôts 66% du montant versé dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Coupon à renvoyer à :

**Autisme France**

1175 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

Tél : 04 93 46 01 77

E-mail : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)

AUTISME  
FRANCE



[www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr)

## Définition de l'Autisme

C'est un handicap spécifique dû à une anomalie du développement neurologique pendant la période de maturation du cerveau.

Ce syndrome, qui appartient à la famille des troubles du spectre autistique, apparaît au début de la vie et touche au minimum 1 personne sur 150 dans une proportion de 4 garçons pour une fille, soit environ 600 000 personnes en France (dont 70% sans retard mental selon l'HAS).

La sévérité et la forme des troubles varient grandement d'une personne à l'autre. Cette atteinte, qui dure toute la vie, peut être associée à d'autres handicaps : retard mental, troubles sensoriels, épilepsie etc...



## Présentation d'Autisme France

Association reconnue d'utilité publique  
Agrément Usagers du système de santé

**Autisme France**, association de parents reconnue d'utilité publique, représente environ 10 000 familles au sein de son mouvement associatif, composé de plus de 120 associations membres, partenaires et affiliées.

Elle est née en 1989 d'un constat : les personnes autistes en France n'ont pas toujours droit à un diagnostic correct et à un accompagnement décent tout au long de leur vie. Certaines des associations partenaires gèrent des structures et services médico-sociaux.

**Autisme France milite d'abord pour un dépistage et un diagnostic précoces et conformes aux classifications internationales ce qui suppose :**

- la reconnaissance des compétences et de la parole des parents qui savent souvent reconnaître les troubles du développement de leur enfant.
- l'information des parents et de l'entourage (médecin, personnel de la crèche ou de l'école, assistante maternelle).
- l'accès des médecins à des outils de dépistage adaptés : l'autisme est un handicap neurobiologique d'origine vraisemblablement génétique, pas une maladie psychique. Il est urgent que soient harmonisés les termes employés et que soit respectée la classification de l'OMS.
- un droit pour les parents à l'information sur l'autisme, ses conséquences et ses évolutions possibles : les parents doivent être reconnus comme les partenaires des professionnels.

[www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr)

**Autisme France veut diffuser l'information sur l'autisme le plus largement possible. Elle le fait avec :**

- sa ligne téléphonique de 9 h 00 à 17 h 00 au service des parents pour leur information sur l'autisme et les services adaptés, une assistance juridique et une écoute personnalisée.
- sa lettre électronique bimestrielle
- son site internet : [www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr)
- sa revue trimestrielle : la lettre d'Autisme France

- son service de conseil juridique.
- sa démarche qualité.
- son groupement de coopération sociale et médico-sociale.
- chaque année un congrès fait le point sur les avancées scientifiques, thérapeutiques ou éducatives pour les enfants comme pour les adultes.
- plus généralement Autisme France est ainsi attachée à sensibiliser en permanence le grand public sur les dysfonctionnements en tous genres de l'accompagnement de l'autisme et à proposer des solutions.

**Autisme France se bat pour l'accompagnement tout au long de la vie de la personne autiste.**

- le diagnostic doit être suivi d'interventions éducatives et pédagogiques hors du champ psychiatrique.
- les enfants autistes ont droit à une scolarité adaptée avec les aides spécifiques (techniques et humaines) nécessitées par ce handicap très particulier. Les approches éducatives et pédagogiques spécifiques qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays doivent être financées par les pouvoirs publics. Elles réduisent considérablement les troubles autistiques et permettent la socialisation et plus tard l'insertion professionnelle.
- cet accompagnement adapté doit être organisé tout au long de la vie si nécessaire, à l'instar des systèmes en place dans les pays anglo-saxons ou d'Europe du nord : les personnes autistes sont toutes capables d'apprentissages et certaines peuvent travailler : c'est d'abord une question de volonté collective.

**Autisme France a amorcé une révolution culturelle pour sortir l'autisme de l'institution psychiatrique : elle se bat pour que les financements aillent à l'accompagnement éducatif et professionnel, à l'inclusion sociale la plus large possible. La place des personnes atteintes d'autisme ou autres troubles du spectre autistique n'est pas à l'hôpital. L'autonomie ainsi acquise permettra une meilleure qualité de vie et débouchera sur de considérables économies budgétaires.**